

“Aménagement du territoire”

Si les administrations publiques locales portent un cinquième de la dépense publique française, la logique du *cost-killing* ne pourrait être le seul moyen de réflexion concernant l'aménagement de notre territoire. En effet, face à une dynamique métropolitaine toujours plus accrue et à une interdépendance entre territoires elle aussi plus accrue, il nous a semblé nécessaire de repenser l'organisation territoriale française. L'intensification des mobilités des ménages et la complexification des formes de précarité transforment en profondeur le lien entre questions sociales et territoire, et incitent de ce fait à repenser l'équité territoriale. Si les aires métropolitaines sont aujourd'hui dynamiques, on remarque toutefois un déchirement croissant entre ces aires urbaines et le reste de la France, la bien nommée "France périphérique". De telle sorte que la mobilité et l'accessibilité aux aires urbaines sont désormais des facteurs déterminants pour garantir l'égalité et la promotion sociale entre les citoyens. Enfin, la territorialisation toujours plus accrue des enjeux politiques nous force à élaborer de nouvelles solutions, qui elles aussi doivent prendre en compte les enjeux locaux. Mais pour fonctionner, la logique doit être aussi être repensée. Le schéma vertical, où l'État adopte un comportement paternaliste avec les collectivités locales, doit être remplacé par une solidarité horizontale où les territoires impulsent eux-mêmes leurs propres politiques de développement économique.

Bien que la décentralisation représente un enjeu économique majeur pour notre société, celle-ci fait souvent face à de nombreuses levées de boucliers car elle est trop souvent perçue comme une atteinte au dogme de l'État-Nation qui semble ne plus pouvoir évoluer. En effet, de nombreux handicaps empêchent une réelle revitalisation des sociétés locales:

- la faiblesse des villes françaises, par leur petite taille et leur manque de compétences ;
- le poids des barons locaux, qui ont appris à bien vivre dans une relation de dépendance face à un État paternaliste et redistributeur ;
- et enfin la rigidité du corporatisme technocratique qui préfère établir des liens de stricte verticalité entre l'État et les territoires, plutôt que d'encourager à une solidarité horizontale entre élus.

En ce sens, le mal centralisateur français apparaît comme la résultante d'un consensus des différentes élites politiques, économiques et technocratiques qui empêcherait de développer les potentialités de nos territoires. Pour autant, ces freins à la décentralisation trouvent aujourd'hui leurs limites: les grandes villes françaises s'autonomisent, l'État n'est plus la puissance protectrice d'antan et les corporatismes technocratiques subissent le désamour de l'opinion publique. C'est pour cela que le projet de l'UDI Jeunes en matière d'aménagement du territoire s'organise autour de quatre grands axes:

- de nouvelles grandes communes ;
- des régions planificatrices ;
- une démocratie territoriale repensée ;
- l'interterritorialité, une solidarité "horizontale" entre territoires.

“ A terme, achever l'intercommunalité par la fusion des communes

Nous pensons qu'il est désormais nécessaire de franchir le pas et d'achever le processus d'« intercommunalisation » par la fusion des communes, qui est naturellement et logiquement la dernière étape. La fusion des administrations, et non pas le simple ajout d'une couche supplémentaire, est la seule façon de garantir la rationalisation de l'action publique au niveau local. Ainsi, une seule entité, la nouvelle Grande commune, prendrait en charge les services publics locaux pour un plus grand nombre d'habitants, générant ainsi des économies d'échelle, tout en disposant de leviers d'action accrus - mutualisation des achats par exemple - pouvant ainsi permettre de réduire la dépense par habitant.

Ce regroupement ne doit toutefois pas se faire sur un simple critère de nombre d'habitants. Il sera impératif de tenir compte également de différents paramètres : l'histoire locale, la géographie, la sociologie, l'économie... Ce mouvement de fusion doit aboutir à une taille moyenne d'au moins 5 000, voir 8 000 habitants en milieu rural, plus en milieu urbain.

“ Des intercommunalités aux compétences renforcées

Avant d'achever le processus d'« intercommunalisation », il apparaît nécessaire de confier les compétences dites "de proximité" aux métropoles et aux intercommunalités. Cette phase de transition servirait ainsi à éviter tout changement brutal et permettrait de mieux justifier l'utilité de fusion des nouvelles Grandes communes.

Par compétences de proximité, nous entendons:

- L'urbanisme ;
- Le transport de proximité ;
- Le logement.

Aujourd'hui, ces trois compétences sont exercées au niveau de la commune. L'objectif de cette mesure serait d'augmenter les gains économiques dans ces intercommunalités. En effet, une prise de décision proche de l'aire urbaine, dont le périmètre couvre la grande majorité des interactions économiques et des déplacements quotidiens, serait plus à même de répondre aux besoins de l'ensemble des agents économiques.

Cela permettrait notamment de mieux prendre en compte:

- les besoins de déplacement domicile-travail ;
- d'éviter une concurrence fiscale excessive entre communes pour attirer les entreprises et/ou les ménages ;
- ou encore d'améliorer la répartition des projets immobiliers de manière à corriger les déséquilibres du marché du logement dans ces zones.

“ Une loi de finances pour les collectivités territoriales

Nous pensons qu'il serait utile de mettre en place une loi de financement des collectivités territoriales sur le modèle du PLFSS, la loi de financement de la sécurité sociale.

Celle-ci serait une loi cadre, assurant un modèle de gestion vertueux et transparent de la collectivité locale. Une telle loi, imposerait ainsi une gestion basée sur l'efficacité avec l'obligation de présenter aux administrés des indicateurs de performances, ou encore en développant largement l'Open-data.

“ La Métropole du Grand Paris, un projet qui doit être plus ambitieux

L'ambition de faire de Paris une ville-monde ne peut être que saluée. Pour autant, depuis le 1er janvier 2016, cinq strates territoriales se superposent en Ile-de-France: la commune, l'intercommunalité, le département, la métropole et la région. De plus, les principales compétences de la MGP - le logement et l'urbanisme - ne seront acquises qu'en 2021.

Dans cette optique, nous proposons à la fois de supprimer deux échelons administratifs, la commune et le département, mais de également de fusionner les départements de la petite couronne avec la MGP, les autres étant fusionnés avec la Région Ile-de-France. Les compétences de la MGP seraient ainsi renforcées pour réellement permettre de rendre la capitale et de son air urbaine attractives. Les compétences de développement économique, d'aide sociale et de transport lui seraient aussi déléguées.

Cette montée en puissance de la MGP doit être accompagnée dans le même temps d'une réelle légitimité démocratique. Ainsi, la métropole serait dotée d'un Conseil élu au scrutin de liste, à deux tours, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

AXE 2 “ DES RÉGIONS PLANIFICATRICES

“ Supprimer le Conseil départemental

Les régions doivent jouer un rôle fondamental en matière de développement économique ainsi que d'aménagement du territoire. Un rôle qu'elles accomplissent déjà partiellement puisqu'elles sont en charge de l'éducation (gestion des lycées), de l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle et l'apprentissage, le développement économique, l'aménagement du territoire et les infrastructures. Les compétences sociales et culturelles relèvent plutôt des départements. Il s'agit donc de renforcer ces compétences et le pouvoir du Conseil régional tout en transférant les compétences des départements aux régions.

Notre projet de réforme territoriale propose donc de supprimer purement et simplement les conseils départementaux et de transférer la majorité de leurs compétences aux régions (une partie du social, la prévention sanitaire, la culture, l'éducation avec la gestion matérielle des collèges, la plupart de la voirie et du transport, une partie de son action de développement local et de logement). Certaines des compétences actuelles pourraient également être transférées aux nouvelles grandes communes (une partie substantielle de l'aide sociale, voirie, développement local et transport). En n, certains autres services pourraient être transformés en agences départementales spéciales (typiquement les archives départementales).

La suppression de cette couche administrative départementale devrait générer d'importantes économies de fonctionnement et permettre ainsi de dégager des moyens supplémentaires qui seraient alors concentrés sur les politiques publiques réellement efficaces et nécessaires.

“ Des régions avec une fiscalité propre

Le mouvement d'affirmation des régions initié par la loi NOTRe doit être poursuivi. L'État doit continuer de donner aux régions les compétences pour lesquelles ces dernières sont les plus adaptées et les plus efficaces pour concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques. Les régions doivent ainsi posséder leur fiscalité propre.

Une telle décentralisation doit évidemment s'accompagner de la dotation aux régions des moyens de poursuivre les politiques régionales. Pour que le transfert de fiscalité ne se fasse pas aux dépens des citoyens et des entreprises, par une hausse des prélèvements, il sera nécessaire de placer cette réforme territoriale dans le cadre d'une remise en question plus large de la fiscalité en France. On constate ici que le besoin de réformes est multiple et que celles-ci sont intimement liées : décentralisation, réforme fiscale, simplification administrative, e-administration.

“ Le département: relais de l'action déconcentrée de l'État

Les départements doivent se recentrer sur leur finalité d'origine : servir de relais pour l'action déconcentrée de l'État. Dans notre vision, les départements serviraient surtout de point d'accès pour les citoyens aux services de l'État (le rôle des préfetures), comme par exemple pour obtenir une carte grise. Le préfet continuerait de jouer son rôle de relais des politiques de sécurité (civile notamment), par exemple pour la gestion des crises et des catastrophes naturelles.

AXE 3

“ UNE DÉMOCRATIE TERRITORIALE REPENSÉE

“ Doter les mairies de référendums locaux

Nous pensons également doter les municipalités de nouveaux outils tels que des référendums locaux. Ces référendums, s'appuyant largement sur les nouvelles technologies de communication, pourraient même être mis en œuvre par les communes pour des questions portant sur leurs affaires et qui n'impactent les Grandes communes, issues de fusions. Par exemple, les habitants pourraient voter entre plusieurs projets de réfection de voirie ou encore sur la mise en place d'un service local. Les différents choix de projets seraient établis au niveau de la Grande commune par les services compétents puis soumis au vote des habitants de la communauté ou du village concerné. D'une manière plus générale, on pourrait imaginer doter chacune des communautés ou village, d'un petit conseil d'habitants consultatif et représentant les intérêts des habitants locaux.

“ Des guichets uniques numériques

La création des grandes régions conduit inévitablement à créer une plus grande distance entre les citoyens et les administrations régionales (à commencer par une plus grande distance géographique). La mise en place de guichets numériques est donc ici absolument impérative pour continuer de proposer des services ainsi que des prestations accessibles pour tous. Afin de ne pas pénaliser les personnes peu familières avec les outils Internet, la conception des guichets numériques doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin de rendre leur navigation naturelle et simple. Des services téléphoniques d'aide doivent subsister.

Cette réforme pourrait même déboucher sur le développement de nouvelles expertises en plaçant l'e-administration au centre de l'innovation territoriale. Le développement de nouveaux outils d'administration numérique ainsi que la création d'un écosystème d'entreprises innovantes correspondant, pourrait alors constituer un atout majeur et générer des compétences exportables et commercialisables.

“ L'instauration d'une e-administration

Aujourd'hui les services administratifs liés à la vie d'une ville sont extrêmement sollicités, cela passe dès la naissance avec une demande en crèche, en passant par une demande d'acte de naissance pour la réalisation de passeports... Les acteurs locaux font le maximum pour délivrer les meilleurs services aux administrés, et pour beaucoup d'acteurs cela passe par l'émergence des TIC. Car qui dit services administratifs performants et rapides dit administrés satisfaits de leur mairie.

Mais si les décideurs politiques locaux savent l'importance de moderniser leur appareil administratif, beaucoup ne donnent pas la priorité à l'émergence de l'e-administration. Cette disparité est plus ou moins forte selon les villes, ainsi il sera possible de demander un acte de naissance via internet à une ville de banlieue mais peut-être pas à une ville de province.

Cette disparité est due notamment à un manque de définition juridique claire de l'e-administration. Ainsi, l'e-administration peut être simplement cantonnée aux sites Web permettant certaines

taches administratives (donc un lien usager-administration) ou elle peut être plus large et s'étendre aux téléphones portables et avoir un rôle d'acteur pour l'administré (exemple de l'application parisienne DansMaRue qui permet à un parisien de signaler des anomalies constatées dans son quartier). A ce manque de définition de l'e-administration s'ajoute un manque de volonté nationale: alors que l'Espagne impose que tous les services administratifs soient accessibles en ligne, la France n'a toujours pas émis cette simple hypothèse.

Chaque ville devra répondre à des besoins bien spécifiques et devra interagir avec les acteurs locaux (éducation, culture, sport, associations...) et les administrés.

“ L'open-data, gage d'une administration plus transparente

L'Open Data peut aussi devenir une source pour les administrés: aux États-Unis l'Open data sert aussi bien à regarder la consommation d'électricité et d'eau en temps réel à Oberlin (rendre l'administré responsable ?) qu'à regarder combien gagne un employé de la ville de Chicago, ou suivre les dépenses des ministres et de leur cabinet (Royaume-Uni).

De même certains groupes comme IBM ou Chevron ont mis en place des jeux pour permettre à un individu d'agir comme un décideur et d'observer l'impact des décisions en termes de développement énergétique (EnergyVille) ou de gestion de l'eau et des commerces (CityOne). Ce genre de jeu pourrait être repris avec des données publiques d'une grande ville, comme Paris, permettant à chaque citoyen d'agir sur un Paris virtuel avec des données réelles et de pleinement saisir les enjeux des décisions prises par la ville.

“ Les villes pour résorber la fracture numérique

Malgré tout, l'e-administration ne doit pas faire oublier qu'il existe une fracture numérique. Avant de penser à une e-administration performante, il faut que toutes les collectivités locales soient sur un même pied d'égalité en termes de débit internet et de même pour tout citoyen français. Chaque mairie et mairies annexes pourraient ainsi installer des bornes d'accès à internet permettant aux personnes n'ayant pas les moyens de se connecter sans problème et de faire leur demande administrative. Il en va de même pour les personnes malvoyantes, chaque site administratif doit être accessible pour ces personnes (l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance de la parole pourrait être la bienvenue).

“ Centraliser sur internet les comptes rendu des conseils municipaux, départementaux et régionaux

Dans un souci de cohérence, de simplicité et de transparence, il serait souhaitable de rassembler tous les comptes rendus des conseils municipaux, intercommunaux, départementaux et régionaux sur le site du Ministère de l'intérieur, avec la possibilité de s'abonner pour recevoir directement par mail lesdits comptes-rendus.

Ce début de transition doit aussi permettre l'accès aux citoyens et aux entreprises d'avoir accès à l'ensemble des données publiques territoriales.

“ Obligation d'un conseil citoyen dans chaque ville

Afin de pouvoir consulter plus facilement tous les citoyens sur des projets, nous proposons de rendre obligatoire la mise en place d'un conseil citoyen consultatif pour tout marché public de travaux dépassant le seuil réglementaire de mise en publicité.

“ Mettre en place des Conseils de coordination interterritoriaux

L'intensification des mobilités des ménages et la complexification des formes de précarité transforment en profondeur le lien entre questions sociales et territoire, et incitent de ce fait à repenser l'équité territoriale. Le schéma vertical actuel, où l'État adopte un comportement paternaliste avec les collectivités locales, doit être remplacé par une solidarité horizontale où les territoires impulsent eux-mêmes leurs propres politiques de développement économique.

Dans ce sens, il apparaît non seulement nécessaire de dépasser la frontière territoriale (municipale, intercommunale, départementale, régionale) dans la conception des politiques publiques, mais également nécessaire d'intégrer des acteurs non-politiques dans leurs conceptions. Ainsi, des règles de coordination avec des acteurs non politiques - par exemple la SNCF qui pense son développement de façon autonome, et indépendamment des territoires - pourrait être imaginées.

Ces règles de coordination pourraient être établies au sein d'un nouveau mode de gouvernance, les conseils de coordination interterritoriaux. Ces derniers rassembleraient, pour une durée déterminée, des acteurs politiques issus de territoires ainsi que des acteurs issus de la société civile afin de réaliser des politiques publiques innovantes et s'affranchissant des contraintes administratives.